

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 17 juin 2016

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 13, 14 et 15 juin 2016**

**2016 DFPE 100** Subventions (165 484 euros) convention et avenant avec l'association La Ribambelle (15e) pour ses 2 établissements d'accueil de la petite enfance.

**Mme Nawel OUMER, rapporteure.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 31 mai 2016, par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à l'association La Ribambelle ;

Vu l'avis du Conseil du 15e arrondissement en date du 30 mai 2016 ;

Sur le rapport présenté par Madame Nawel OUMER, au nom de la 4e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention et un avenant dont les textes sont joints à la présente délibération avec l'association La Ribambelle (15e) pour l'attribution des subventions de fonctionnement.

Article 2 : Une subvention de 115 003 euros est allouée à l'association La Ribambelle (15e) pour sa halte-garderie La Ribambelle située 19, rue Robert Lindet - 15<sup>e</sup>- (N° Tiers Simpa : 20 280 – N° Dossier : 2016\_01463).

Article 3: Une subvention de 50 481 euros est allouée à l'association La Ribambelle (15e) pour son établissement multi-accueil La Ribambelle situé 41, rue de Javel -15<sup>e</sup>-(N° Tiers Simpa 20 280, N° Dossier : 2016\_06640).

Article 4 : La dépense correspondant à cette subvention, sera imputée au chapitre 65, rubrique 64, article 6574, ligne VF 30002 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'année 2016.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**